



SAUVEGARDE DES MÉTIERS

ADC - CTT :**FAISONS MONTER LA PRESSION !**

Alors que le changement de service du SA 2017 approche, les problèmes à la Traction (sous-effectif, baisse de charge, casse du service public au travers la fermeture de lignes, EAS, déshuntages, ...) demeurent, voire empirent.

A cela, il convient d'y ajouter le changement de réglementation du travail avec, au 11 décembre, la disparition du RH0077 et son remplacement par un accord d'entreprise bien loin de répondre aux aspirations des cheminots.

L'année 2017 va être une année marquante, et pas seulement parce qu'elle est l'année de l'élection présidentielle.

Le changement de réglementation et les restructurations d'établissement ou de Directions Fret vont impacter au quotidien les conditions d'exercice du métier des tractionnaires.

A ce jour, certains d'entre eux (l'encadrement) n'ont même pas de réglementation à compter du 11 décembre, puisque la direction a refusé d'incorporer le titre 3 du RH0077 dans l'accord d'entreprise avec la complicité des signataires.

2017, comme les années précédentes, sera marquée par le manque d'effectif ADC. Cette situation risque de perdurer encore de longs mois et ce, même si de nombreuses formations sont actuellement en cours, et notamment en établissement grâce aux actions collectives menées sur le sujet.

Pour autant, le nombre de formateurs n'étant pas extensible à l'infini, même si des CTTL en retraite ont été contactés pour revenir faire des formations, nous nous heurtons aux insuffisances de la gestion des effectifs (ADC et CTT) menées par la direction qui n'a qu'un seul but, supprimer de l'emploi cheminot.

Dans ce contexte important de pénurie d'ADC, il y a tout lieu de penser que les entorses à la réglementation vont continuer, et même s'aggraver.

Il en sera de même avec la multiplication des plans de transport que les usagers ont déjà eu à subir cette année.

Dans de nombreuses régions, les menaces de fermetures de ligne s'amoncellent avec à la clef, des transferts des dessertes sur la route.

Pour justifier ces fermetures, tous les motifs y passent (risque important de déshuntages, végétation envahissante provoquant des dérangements de block à répétition, ...), nos dirigeants étant assez inventifs dans ce domaine.

Nous sommes désormais très éloignés de la communication de l'entreprise du SA 2012 se vantant de développer le ferroviaire.

Les trains d'équilibre du territoire (TET) sont eux aussi dans le viseur, et plus particulièrement les trains de nuit. Bon nombre de régions sont sous la menace de suppressions de TET.

A chaque fois, ce sont les usagers qui restent sur le carreau et le service public ferroviaire qui décline.

Les ADC, de leur côté, voient leur charge diminuer et leurs conditions de travail se dégrader fortement. Cela a également un impact sur leur parcours professionnel.

A cela vient s'ajouter l'extension de l'EAS en région.

Là encore nos dirigeants ont dû réaliser de longues séances de brainstorming afin de trouver une justification à cette généralisation rampante de l'EAS sur tous les TER.

Au final, ils ont trouvé comme justification de la suppression de l'ASCT dans les trains, la lutte anti-fraude. La direction s'est même fendue d'un dossier dans son journal d'octobre afin d'expliquer aux ADC rétifs à l'EAS « les bienfaits » de ce type d'exploitation des trains.

Pour autant, la très grande majorité des ADC demeure opposée au déploiement de l'EAS.

Ils ne croient pas un instant qu'en supprimant les ASCT des trains, nous parviendrons à lutter contre la fraude, bien au contraire.

En revanche, les ADC sont conscients des lourdes difficultés d'exercice de leur métier que leur amène l'EAS.

De nombreuses expertises conduites par les CHSCT dans les établissements impactés par ce sujet démontrent que les ADC vont être placés face à une augmentation importante de leur charge mentale et se retrouveront encore plus isolés du fait de la désertification de certaines régions dans lesquelles l'ADC restera le seul cheminot à des kilomètres à la ronde.

Au Fret, la direction n'a même pas attendu la mise en œuvre de l'accord d'entreprise pour se lancer dans l'application de l'article 49 lui permettant de déroger à cet accord.

Une fois de plus, ses dirigeants souhaitent faire de Fret le laboratoire de la casse des conditions de travail des cheminots, et plus particulièrement des ADC.

Dans le viseur de nos dirigeants, plus particulièrement le 19/6, disposition qui leur fait apparaître des boutons sur le visage dès lors qu'ils l'évoquent entre eux.

N'en doutons pas, les autres activités ne vont pas rester en retrait. Elles aussi vont se livrer à la course à la dérogation au travers cet article 49 de l'accord d'entreprise.

La renégociation des conventions TER avec les nouvelles régions sera le prétexte à des tentatives de remise en cause des conditions de travail des ADC au travers un chantage à recourir à la concurrence.

La Fédération CGT des cheminots appelle les ADC et les CTT à défendre l'emploi, les charges de travail et leur métier.

En renforçant la CGT, en participant aux initiatives et actions proposées par la CGT en proximité, nous pouvons changer la donne !

C'est pourquoi la CGT met à disposition un préavis national le 8 décembre 2016 permettant à chacun de réaffirmer son attachement au service public ferroviaire, à son métier, à son avenir.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur: Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

